

Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a donné un aperçu du document A77/28, qui fait le point sur l'application du Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat. En avril 2024, le Secrétariat avait clôturé 81 des 96 activités (84 %) ; 13 des 15 activités en cours devraient être achevées d'ici à la fin de l'année 2024, et les deux activités restantes devraient quant à elles être menées à bien au cours de l'année 2025. Le Secrétariat a souligné qu'il mettait en œuvre l'intégralité des réformes de manière globale, y compris celles liées au programme de transformation, aux recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple et à celles du Groupe d'action pour l'obtention de résultats au niveau des pays, afin d'assurer la cohésion, l'alignement et un impact accru, autant d'éléments essentiels à la mise en place et au maintien de systèmes durables.
2. Le Comité a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer la transparence et s'est félicité des mesures prises jusqu'à présent, en particulier en ce qui concerne les processus budgétaires et financiers, la mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à combattre l'inconduite sexuelle et l'amélioration des pratiques de gouvernance, ce qui inclut la création du portail des États Membres, assorti de tableaux de bord et d'indicateurs clés de performance au niveau des pays.
3. Le Comité s'est félicité du taux d'exécution élevé des activités prévues dans le Plan. Il a encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre du plan dans les délais prévus, tout en reconnaissant que certaines activités seraient plus longues à mettre en œuvre. Il a demandé qu'une activité supplémentaire soit incluse dans le Plan, à savoir, que le Bureau de l'évaluation élabore un plan d'action pour donner suite aux conclusions de l'analyse comparative de la fonction d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies, comme l'avait recommandé le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.
4. Le Comité a noté que le Secrétariat continuait d'appuyer la réforme de la gouvernance et les travaux des organes directeurs. Il a en outre pris acte du fait que le Plan de mise en œuvre du Secrétariat était un document évolutif et a encouragé la poursuite des discussions avec les États Membres pour recenser les lacunes existantes.
5. À cet égard, le Secrétariat a indiqué qu'il devait instaurer un mécanisme visant à actualiser le Plan de mise en œuvre, afin d'assurer la cohérence globale du processus et la mise en conformité avec d'autres activités figurant déjà dans le Plan.

6. Le Secrétariat a réaffirmé sa volonté de faire appliquer le Plan de mise en œuvre du Secrétariat dans les meilleurs délais et de continuer à rendre compte des progrès accomplis aux organes directeurs. Il a souligné la nécessité de tenir compte des contraintes pesant sur les capacités dans le cadre de la mise en œuvre des nombreuses demandes et recommandations émanant des organes directeurs, en vue d'éviter toute discontinuité et d'assurer la durabilité.

7. Le Comité a proposé que le Secrétariat continue, dans la mesure du possible et en fonction des fonds disponibles, de renforcer les bureaux de pays, notamment en leur allouant des ressources suffisantes en temps voulu de sorte à garantir l'impact de l'OMS.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

8. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport et a proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

- a) de continuer de mettre en œuvre les activités énoncées dans le Plan de mise en œuvre du Secrétariat sur la réforme et de respecter les échéances prévues ;
- b) de continuer de promouvoir un changement de culture et de comportement aux trois niveaux de l'Organisation ;
- c) d'inclure dans le Plan de mise en œuvre du Secrétariat une activité tendant à ce que le Bureau de l'évaluation élabore un plan d'action pour apporter les améliorations requises au cadre politique, aux systèmes et aux processus de l'OMS, conformément aux conclusions de l'étude comparative des fonctions d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies ;¹
- d) de commencer à ajouter des éléments assortis de délais s'étendant au-delà de 2025.

= = =

¹ Voir le document EB155/4.